

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 SEPTEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

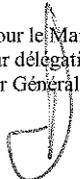
OBJET

**Régularisation foncière –
voirie allée des Acacias**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 septembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Monsieur LAZARD*, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur LAZARD quitte la salle à 21h40 (présent pour le dossier 14 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 G 01, 14 G 02, 14 G 03, 14 G 04a, 14 G 04b, 14 G 04c et 14 G 05)

Avait donné procuration :

Monsieur PRIoux à Monsieur PIVERT
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame MACE

N° DE DOSSIER : 14 G 04b

OBJET : RÉGULARISATION FONCIÈRE – VOIRIE ALLÉE DES ACACIAS

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'allée des Acacias a fait l'objet d'une opération d'élargissement dans les années 1990. Les nouvelles emprises foncières de la voirie n'ont pas été régularisées dans leur globalité.

Il reste à régulariser les parcelles suivantes : AS 304, AS 305, AS 441, AS 2100, AS 2101, AS 2103, AS 2389. Dans le cadre de la volonté de la Ville de régler la situation foncière des voies communales, les propriétaires actuels de ces biens ont été sollicités afin de céder à l'euro symbolique à la Ville les emprises de leur bien impactées par la voirie publique et ses accotements.

La parcelle AS 441 est sise devant les n°4 et 6 allée des Acacias. La parcelle de voirie de 75m² a été divisée en 1984 afin de permettre la mise en œuvre des permis de construire délivrés à la société VIABILIS en 1977. La société ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire clôturée en avril 2010, la parcelle est devenue un bien vacant sans maître et fera donc l'objet d'une procédure d'acquisition spécifique afin que la Ville puisse s'en rendre propriétaire dans les prochains mois.

Les parcelles AS 305, AS 2100, AS 2101, AS 2103, sises 14 allée des Acacias, appartiennent à Madame Valérie DOUVRY épouse PILLOT. Les emprises représentant une superficie totale de 22 m² ont fait l'objet d'une cession gratuite dans le permis de construire délivré en 1992. Monsieur et Madame PILLOT ont signé le 4 juin 2014 le document d'arpentage modifiant la limite de leurs parcelles et accepté la cession des emprises sur les parcelles sus-énoncées.

La parcelle AS 2389, sise 16 allée des Acacias, appartient à Madame Elisabetta MULATERO et Monsieur Vincent PARLIER. L'emprise représentant une superficie totale de 29 m² a fait l'objet d'une cession gratuite dans le permis de construire délivré en 1992. Monsieur PARLIER et Madame MULATERO ont signé le 14 juin 2014 le document d'arpentage modifiant la limite de leur parcelle et accepté la cession de l'emprise sur la parcelle sus-énoncée.

La parcelle AS 304 est située entre les n°14 et 16 allée des Acacias. Cette parcelle est constituée d'une haie entre les propriétés évoquées ci-dessus mais n'a pas fait l'objet d'une cession lors des ventes successives. Elle appartient désormais aux quatre héritiers de Monsieur et Madame GONNIN. L'emprise de voirie à rétrocéder à la Ville est de 6m².

Vu l'avis de France Domaine, ces cessions sont envisagées à l'euro symbolique en raison du transfert de charge correspondant à l'entretien de ces espaces de voirie publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la régularisation foncière de l'allée des Acacias, de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique des emprises à détacher des parcelles AS 304, AS 305, AS 2100, AS 2101, AS 2103, AS 2389 et à autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle AS 441.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

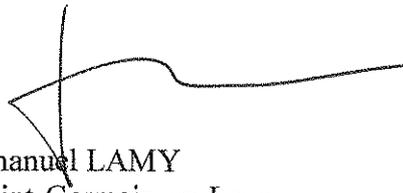
APPROUVE la régularisation foncière de l'allée des Acacias,

AUTORISE l'acquisition des emprises à détacher des parcelles : AS 304 d'une surface de 6m² ; AS 305, AS 2100, AS 2101, AS 2103 représentant une surface globale de 22m² ; AS 2389 d'une surface de 29 m², au prix de 1 euro,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de bien vacant et sans maître pour la parcelle AS 441,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a curved line above the horizontal one.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye